

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **19 janvier 2015**

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les Adjointes : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- les Conseillers : Mmes DAUL Hélène et KAMMERER Nadège et MM. ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain, SCHAFFNER Roland et VAN DER GIESSEN Marten.

ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2) *Adoption du Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014*
- 3) *Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024*
- 4) *Association de l'amitié : décomptes de charges 2014*
- 5) *Eglise : décompte de charges 2014*
- 6) *Collège Léonard de Vinci : demande de subvention*
- 7) *CG 67 : convention pour l'aménagement de sécurisation de la RD 683*
- 8) *CG 67 : projet d'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)*
- 9) *Demandes de subventions*
- 10) *Compte-rendu réunion Préfet*
- 11) *Commission sinistre*
- 12) *Divers et informations*

Avant de débiter la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour au point n°11 « la commission sinistre ». La proposition est acceptée à l'unanimité par tous les membres réunis.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance David ERNENWEIN.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2) Adoption du PV de la séance du 27 octobre 2014

Le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à 9 voix pour et 1 voix contre (Mme KAMMERER pour les points 2 et 11). Marten VAN DER GIESSEN s'abstient (absent le 271014).

Madame KAMMERER Nadège demande à compléter le point 11 du PV du 271014 par les propositions suivantes:

- Les filets de protection sont laissés en place
- Les points concernant la pérennité de la commission sinistre seront traités lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal

3) Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024

Le candidat pour l'adjudication ne s'étant pas présenté pour la séance du 19 janvier 2015 à 18h, la réunion est reportée à une date ultérieure.

4) Association de l'amitié : décomptes des charges 2014

a) Décompte des charges de chauffage 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié au frais de chauffage pour l'année 2014 d'un montant de **3 293,00 €** (trois mil deux cent quatre vingt treize euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2015.

b) Décompte des charges du Club House 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié au frais d'électricité pour l'année 2014 d'un montant total de **756,00 €** (sept cent cinquante six euros) et au frais d'eau pour l'année 2014 d'un montant total de **147,00 €** (cent quarante sept euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2015.

c) Décompte des charges étang de pêche 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié et au frais d'électricité pour l'année 2014 d'un montant total de **311,00 €** (trois cent onze euros) et au frais d'eau pour l'année 2014 d'un montant total de **163,00 €** (cent soixante trois euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2015.

5) Eglise : décompte des charges de chauffage 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation de la Fabrique de l'Église au frais de chauffage pour l'année 2014 d'un montant de 517,88 € (cinq cent dix sept euros et 88 cts). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2015.

6) Collège Léonard de Vinci : demande de subvention

Une demande de subvention a été déposée par le Principal du Collège Léonard de Vinci à Marmoutier pour le financement d'une classe de neige dans les Alpes du 11 au 16 janvier 2015. 3 enfants de Lochwiller sont concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme EBERSOHL s'abstient) :

- décide d'accorder une subvention de 6 € par jour et par élève de la commune.
- affecte le montant total de la subvention soit 108 € à l'article 65737 du budget 2015.

7) CG 67 : convention pour l'aménagement de sécurisation de la RD 683

Suite à la réception d'un courrier du Conseil Général en date du 17 novembre 2014, il est mentionné qu'une convention doit être établie avec la commune dans le cadre de l'aménagement de sécurisation de la traverse d'agglomération sur RD 683.

En effet, cette convention a été sollicitée par plusieurs collectivités dans le cadre du financement FCTVA.

Afin de régulariser la situation, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour ladite convention.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de ladite convention et autorise le Maire à procéder à sa signature.

8) CG 67 : projet d'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme territoriale et dans le risque de la perte de la clause de compétence générale du Département, il est proposé aux collectivités de créer un syndicat

au premier semestre 2015 qui assure des prestations de services aux communes et groupements de communes sans transfert de compétences.

Les missions de base du syndicat mixte pourraient être :

- Le conseil en aménagement et en urbanisme
- L'accompagnement technique aux documents d'urbanisme et projets d'aménagement
- L'Instruction des permis de construire (ADS)
- La gestion des paies
- La gestion des listes électorales
- L'accompagnement des projets de territoires.

A l'heure actuelle, nous bénéficions de la prestation de gestion des listes électorales. Mais la DDT ne devrait plus assurer prochainement l'instruction des demandes d'urbanisme et les collectivités devront se tourner vers le Département pour assurer cette mission.

Une déclaration d'intention d'adhérer à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique a été transmise aux collectivités du Bas-Rhin pour connaître leur position sur la création de ce syndicat.

Après concertation, le Conseil Municipal exprime son intérêt pour les missions de conseil en aménagement et en urbanisme, l'accompagnement technique aux documents d'urbanisme et projets d'aménagement, l'instruction des permis de construire (ADS), la gestion des listes électorales de l'accompagnement des projets de territoires.

9) Demandes de subventions

Madame le Maire soumet aux conseillers 3 demandes de subventions sollicitées par l'école alsacienne de chiens-guides d'aveugles de Cernay, l'association de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI) et l'association prévention routière.

Après concertation et délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable aux différentes requêtes des associations susmentionnées.

10) Compte-rendu réunion Préfet

Suite à la demande de madame le Maire, le Préfet a organisé une réunion le 19/11/14 à l'hôtel de la préfecture à Strasbourg.

Etaient présents : le Préfet, le Sous-préfet, les représentants de la DREAL, du BRGM, du FGAO, de la DDT, l'Association Lochwiller se soulève - M Jean Baptiste Kammerer, M René Schmitz, M David Ernenwein -, la commune - Mme Danièle Ebersohl, M Yves Goetz -, et une habitante - Mme Brigitte Cromer.

Un calendrier des actions et travaux qui interviendront dans les prochains mois a été émis, à savoir :

- Fin novembre 2014 : projet d'arrêté préfectoral
- Courant décembre 2014 : arrêté préfectoral pour exécution de travaux par le propriétaire, les sociétés Muller et OTEC (émis le 13/01 suite demande de report de ce dernier)
- Après le délai légal de 2 mois, si non production du cahier des charges : l'état se substitue et procédera à la réalisation du cahier des charges et des travaux de colmatage
- Mars 2015 : appel d'offre pour réalisation des travaux
- Été 2015 : colmatage du puits de forage

En parallèle, la société GEODERIS mènera une étude sur l'ensemble du village pour confirmer la non extension du phénomène.

Les relevés topographiques seront maintenus durant plusieurs mois pour contrôler la stabilité du sol.

Un zonage sera ensuite mis en place sur la commune afin de délimiter les parcelles constructibles non touchées.

Le fonds Barnier, utilisé en catastrophe naturelle, se substituera au FGAO lorsque le puits sera colmaté.

Thierry CARBIENER Viendra expliquer la méthodologie des relevés topographiques effectués dans la commune le 27 janvier à 20h00. L'ensemble du conseil municipal est invité ainsi que l'association (2 à 3 membres).

11) Commission sinistre

Mme KAMMERER Nadège, conseillère municipale, présente aux autres membres du conseil municipal la question du maintien ou non de la commission sinistre.

La commission a pour objectif:

- d'agir sur le terrain (définition d'une stratégie d'ensemble des travaux à envisager,...)
- de maintenir la sécurité (sécurisation des zones de danger, anticipation des problèmes à venir, maintien d'un cadre de vie acceptable pour les riverains)
- d'informer et de soutenir la population
- de communiquer avec les autorités compétentes pour dynamiser la prise en charge du sinistre.

Après 9 mois d'existence, un point a été fait sur les réalisations de cette commission (prise de contact avec le Cerema pour définir un cahier des charges et avec des organismes de travaux publics, plan du réseau SDEA et signalisation des vannes dans le secteur sinistré, rencontre avec M. le député Hetzel, diffusion de bulletins d'information). Un constat sur les points qui restent en suspens à ce jour a également été fait; restent donc principalement en suspens l'organisation de réunions mensuelles entre la municipalité et les autorités compétentes (DREAL, BRGM, Sous-préfet,...), les demandes de clarification des résultats des relevés topographiques au géomètre, la définition d'une stratégie d'ensemble des travaux à envisager, la centralisation des informations concernant le sinistre avec un accès facilité aux membres du conseil municipal, la défense des intérêts de la commune en lien avec l'avocat de la commune...

Les problèmes de fonctionnement de la commission ont été abordés: un manque de coordination, l'absence de définition claire des rôles de chaque membre de la commission, l'absence d'implication des conseillers municipaux dans les contacts pris par la municipalité avec les autorités compétentes, un manque de concertation avant de prendre des décisions et un problème majeur de communication ont été soulignés. Les membres de la commission posent également question d'un budget mobilisable dans le cadre des actions liées au sinistre.

Suite à une discussion lors de laquelle tous les conseillers ont pu donner leur point de vue, le conseil a décidé de maintenir l'existence de la commission sinistre et a formulé son accord de principe avec les objectifs de la commission. Une date de réunion de la commission a été fixée à l'issue du conseil municipal, pour remettre à plat son fonctionnement.

12) Divers et informations

- Les travaux de rénovation de branchements rue des Prés seront effectués par le SDEA à partir du 22 janvier 2015.
- Ralentissement au carrefour de la rue Principale et de la rue de Reutenbourg : travaux d'aménagement pour la sécurisation du carrefour à prendre en compte dans le cadre du contrat territoire.
- La fête des aînés aura lieu dimanche 26 avril 2015.
- David ERNENWEIN pose la question d'une cérémonie annuelle de bienvenue pour les nouveaux arrivants.
- Hélène DAUL évoque l'idée de développer des activités pour les personnes âgées afin de rompre le sentiment solitude (mettre à disposition le foyer, bibliothèque, ...).
- Les orientations budgétaires 2015 seront évoquées au prochain CM.

SIGNATURE PVCM DU 19/01/2015

Danièle EBERSOHL, Maire	
Christophe KALCK, 1 ^{er} Adjoint au Maire	
Yves GOETZ, 2 ^{ème} Adjoint au Maire	
Hélène DAUL, conseillère municipale	
David ERNENWEIN, conseiller municipal	
Nadège KAMMERER, conseillère municipale	
Bruno KLEIN, conseiller municipal	
Léonard LUX, conseiller municipal	
Alain RONVAUX, conseiller municipal	
Roland SCHAFFNER, conseiller municipal	
Marten VAN DER GIESSEN, conseiller municipal	